



Permis de conduire - Catégorie B

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical.
- Avoir réussi l'Épreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Être âgé de 18 ans le jour de l'examen, 17 ans et ½ dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

DUREE

Minimum 20 heures de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Au sein d'une auto-école ROCHE (Chalon, Givry, Chagny et Sennecey)

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.



PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives

2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PATRIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite



Permis de conduire - Catégorie B-AAC

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical.
- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Être âgé de 15 ans pour pouvoir débiter la formation.
- Être âgé 17 ans et ½ dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

DUREE

- Minimum 20 heures de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- 2h de rendez-vous préalable avec accompagnateur.
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires de 3h avec accompagnateur (1h pratique et 2h théorie).

DISPOSITIFS DE SUIVI

Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant.
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Au sein d'une auto-école ROCHE (Chalon, Givry, Chagny et Sennecey)

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.



PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1 - Acquérir les compétences globales définies par le REMC :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives

2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PATRIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite



Permis AM - Cyclomoteur et quadricycle léger

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical.
- Être titulaire de l'ASSR1 ou ASSR2 ou ASR si vous êtes nés après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Être âgé de 14 ans minimum.

DUREE

7 heures comprenant

- Une formation pratique hors circulation de deux heures
- Une formation pratique en circulation de quatre heures
- Une sensibilisation aux risques de une heure

DISPOSITIFS DE SUIVI

Tests de connaissance et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires. Tracking plateforme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

A l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Au sein d'une auto-école ROCHE (Chalon, Givry, Chagny et Sennecey)

CONTEXTE

Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

PERSONNES CONCERNÉES

La catégorie AM du permis de conduire autorise à conduire :

- un cyclomoteur d'une cylindrée de 50cm³ maximum (moteur à combustion interne) ou d'une puissance maximale de 4 kW (autres motorisations) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.
- ou un quadricycle léger à moteur d'une puissance maximale de 4 kW (mini-voitures classées "voiturettes" ou quads dont la cylindrée n'excède pas 50cm³) et qui ne dépasse pas 45km/h de vitesse.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur cyclomoteurs.

SEQUENCE 1

Formation pratique hors circulation (durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Les équipements - leurs rôles

- Le port obligatoire du casque, son rôle, le choix d'un casque adapté ; l'utilisation, le réglage et l'entretien du casque ; le port obligatoire de la ceinture de sécurité, son rôle en cas de chocs.
- Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalon épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

La découverte des principaux organes du véhicule - les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

- Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins
- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage
- L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques
- Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau
- La pré-signalisation en cas de panne

La maîtrise du véhicule hors circulation

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains), le réglage du/des rétroviseur(s)
- Réglage du/des rétroviseurs
- Pour le quadricycle (réglage du siège, du volant et des rétroviseurs)
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule
- Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager)
- Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule ; pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement

SEQUENCE 2 et 4

Formation pratique en circulation (durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance : de l'utilité et du respect des règles ; de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ; des facteurs et de la prise de conscience des risques. Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ; s'insérer en sécurité dans la circulation ; prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter ; freinage et pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ; arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ; ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.
- Rechercher des indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...)
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances
- Négocier un virage
- Choisir la position sur la chaussée ; en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ; en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ; en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...)
- Franchir les différents types d'intersections ; détecter et identifier le type d'intersection ; évaluer la visibilité ; adapter sa vitesse ; respecter les règles relatives aux ordres de passage ; s'arrêter le cas échéant et repartir ; dégager une intersection
- Changer de direction ; avertir de son intention ; se placer
- Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ; adapter sa vitesse ; respecter les règles de priorité ; dégager l'intersection

SEQUENCE 3

Sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précipitées. Sont abordés les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ; échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
- Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.



Permis de conduire - Catégorie A2

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical.
- Avoir réussi l'Épreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Être titulaire de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes né après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Être âgé de 18 ans minimum le jour de l'examen.

DUREE

- Minimum 20 heures de pratique, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- Si vous êtes titulaire du permis A1 (AL avant le 1er mars 1999), vous permettant de conduire une motocyclette légère d'une cylindrée n'excédant pas 125cm³, la durée minimale des leçons est ramenée à 15 heures (5h hors circulation et 10h en circulation).

DISPOSITIFS DE SUIVI

Livret d'apprentissage de la catégorie A2 du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Au sein d'une auto-école ROCHE (Chalon, Givry, Chagny et Sennecey)

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A2 autorise à conduire :

- Une moto (avec/sans side-car) dont la puissance n'excède pas 35kW (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kW par kilogramme.
- Un trois roues d'une puissance maximale de 15 kW.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1 - Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descende de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risques, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'éco-conduite.





Permis de conduire - Catégorie A1

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical.
- Avoir réussi l'Épreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG).
- Être titulaire de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes né après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Être âgé de 16 ans minimum le jour de l'examen.

DUREE

Minimum 20 heures de pratique, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Livret d'apprentissage de la catégorie A1 du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires - Tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Au sein d'une auto-école ROCHE (Chalon, Givry, Chagny et Sennecey)

CONTEXTE

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A1 autorise à conduire :

- Les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125cm³, dont la puissance n'excède pas 11kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.
- Un trois roues d'une puissance maximale de 15 kW.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1 - Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

2 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes

COMPETENCE 1

MAITRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descende de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPETENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risques, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'éco-conduite





Permis de conduire - Formation 125cm³ (B vers A1)

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical.
- Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans

DUREE

7 heures comprenant

- Une séquence théorique de 2 heures
- Une séquence pratique hors circulation de 2 heures
- une séquence pratique en circulation de 3 heures

DISPOSITIFS DE SUIVI

Tests de connaissance et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS

A l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Au sein d'une auto-école ROCHE (Chalon, Givry, Chagny et Sennecey)

CONTEXTE

Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A1 du permis de conduire par les titulaires de la catégorie B depuis au moins deux ans.

PERSONNES CONCERNÉES

La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite, sur le territoire national, d'un véhicule de la catégorie L5e à la triple condition que le conducteur soit âgé de 21 ans, soit titulaire de cette catégorie de permis depuis au moins deux ans et qu'il ait suivi une formation pratique dispensée par un établissement ou une association agréée au titre de l'article L.213-1 ou L.213-7.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 - S'adapter à un nouveau véhicule
- 2 - Amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e.

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes légères.

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- du respect des règles
- de la prise d'informations et de la communication
- de la prise de conscience des risques
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social)
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables)
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement

SEQUENCE 1

Théorie (2 heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
 - conduire sous la pluie
 - circuler de nuit
 - anticiper et détecter les dangers
 - connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes
 - savoir de rendre détectable
 - être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes)
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents de deux-roues et trois-roues :
 - connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons
 - connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse

SEQUENCE 2

Module hors circulation (2 heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage)
- démarrer et s'arrêter
- position de conduite
- équilibre et répartition du poids du corps
- monter et rétrograder les vitesses
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière)
- appréhender les manoeuvres de freinage et d'évitement
- tourner en inclinant le véhicule, importance du regard
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule
- avec et sans passager
- en ligne droite et en virage

SEQUENCE 3

Module en circulation (3 heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles
- adapter sa vitesse aux situations
- respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales
- choisir la voie de circulation
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts)
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration, accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e)
- négocier un virage





Passerelle permis de conduire - Catégorie A2 vers A

PRÉ-REQUIS

- Être apte sur le plan médical.
- Être titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis au moins 2 ans.
- Être âgé de 18 ans minimum.

DUREE

7 heures comprenant

- Une séquence théorique de deux heures
- Une séquence pratique hors circulation de deux heures
- Une séquence pratique en circulation de trois heures

DISPOSITIFS DE SUIVI

Tests de connaissance et de capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS

A l'issue de cette formation, vous recevrez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Au sein d'une auto-école ROCHE (Chalon, Givry, Chagny et Sennecey)

CONTEXTE

Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A autorise à conduire les motos d'une puissance de plus de 35 kW.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. S'adapter à un nouveau véhicule
2. Amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kW.

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes.

SEQUENCE 1

Théorie (2 heures)

- Présentation - Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.
- Présentation - les élèves sont amenés à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...
- Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
- Explications et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :
 - vitesse et perception visuelle ;
 - vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
 - vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence
- Explications et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.
- Conduite et produits psychoactifs :
 - Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
 - Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
 - Les sanctions.

SEQUENCE 2

Maniabilité hors circulation (2 heures)

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisations d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaisons :

- réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

SEQUENCE 3

Circulation et clôture de formation (3 heures)

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

